

ORGANISATION du transport,
Services d'agences de voyages, de voyagistes et d'assistance aux touristes.

Le nombre de billets à acheter est indicatif et fera l'objet d'une entente avec le Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme, au minimum un mois avant le départ effectif.

Les dates indiquées sont prévisionnelles et seront fixées en accord avec l'établissement au minimum un mois avant le départ effectif en stage.

Dans la période du mois précédant le départ si le nombre total des billets devait varier par destination, le lycée se verrait facturer uniquement des frais forfaitaires d'annulation de billets, dans la limite de 50 % du prix du billet initial à remplacer ou à annuler.

Dans la période du mois précédant le départ si les dates de séjour étaient amenées à être modifiées, le lycée se verrait facturer uniquement des frais forfaitaires de modification de réservation de billets, dans la limite de 25 % du prix du billet initial à remplacer.

Une compagnie aérienne unique pour chacun des groupes.

La compagnie aérienne peut être identique pour tous les lots, mais ce n'est pas obligatoire.

Critères d'attribution

Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

Prix : 60%

Capacité à assurer la prestation selon les normes de sécurité en vigueur : 10%

Capacité à respecter les horaires et les dates définies ainsi que les conditions d'annulation, remboursement et annulation : 30%

Négociations

Une phase de négociation est prévue pour ce marché.

Date limite de remise des offres
18/10/2024 à 18h00 (*Heure de Paris*)

Transmission des offres
- En déposant vos offres sur cette plateforme